



# Formation et certification DEJEPS mention Sports Equestres pour les cavaliers inscrits sur les listes de Sportifs de Haut Niveau Procédure de candidature pour la formation 2024 - 2025

La Fédération Française d'Équitation propose en partenariat avec l'IFCE site de Saumur un dispositif de formation et de certification réservé aux cavaliers de Haut Niveau souhaitant obtenir le **DEJEPS Perfectionnement sportif mention « sports équestres »** dans votre discipline. Ce dispositif prend en compte les spécificités du Sportif de Haut Niveau et permet d'organiser la formation et la certification en concordance avec la saison sportive.

Ce diplôme certifie des compétences d'enseignement, d'animation, d'encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.

Le titulaire du DEJEPS conçoit, coordonne et met en œuvre un projet de perfectionnement dans la discipline de la mention : progression technique et entraînement du couple, formation, travail et suivi du cheval, organisation de compétition.

## CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit être transmis à la fédération avant le **10 novembre 2023**. Il comprend la **fiche de candidature**, une **lettre de motivation et projet professionnel et un CV**. Aucun dossier incomplet ou hors délai ne sera étudié.

## SELECTION :

Les dossiers d'inscription complets seront examinés par le Directeur Technique National avec avis de l'Entraîneur ou du Sélectionneur National de la discipline.

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidats retenus pour ouvrir la formation, ils auront confirmation de leur sélection courant **pour le 1er décembre 2023**

## EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTREE EN FORMATION AU DEJEPS SPORTS EQUESTRES

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont les suivantes :

- figurer ou avoir figuré sur les listes des Sportifs de Haut Niveau du Ministère : **Élite, Senior ou relève**. *L'inscription sur la liste Espoir ou Partenaire d'entraînement ne permet pas de postuler pour ces formations* (1)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des sports équestres, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation ;
- **justifier de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou de l'une des attestations de formation aux premiers secours mentionnée à l'article A. 212-52-1 du code du sport :**

### A. Tests techniques :

les sportifs de haut niveau obtiennent les tests techniques par équivalence

### B. Test pédagogique :

Ce test se déroule à l'IFCE site de Saumur courant janvier 2024. Il porte sur la conduite par le candidat d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat d'une durée de vingt minutes dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivi d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum. La réussite à ce test est incontournable et nécessaire pour pouvoir intégrer la formation DE réservée aux Sportifs de Haut Niveau.

Liste des disciplines : Dressage, para-dressage, saut d'obstacles, concours complet, attelage, voltige, équitation western, endurance, horse bal, TREC, Hunter, tir à l'arc à cheval, pony games, équitation de travail. La validation de ce test nécessite une expérience pédagogique.

## DEROULEMENT DE LA FORMATION :

*A la suite du test pédagogique le positionnement de chaque candidat permet, après évaluation des compétences et de l'expérience du candidat, de déterminer un parcours individuel de formation précisant le volume et les objectifs du stage pratique en situation que chaque candidat devra réaliser sous l'autorité et la responsabilité d'un tuteur.*

Le parcours individualisé de formation est défini, il comprend :

- Une première période de formation de 2 ou 3 jours courant janvier 2024 qui fera suite au positionnement
- Une seconde période de formation de deux jours et demi minimum à l'IFCE site de Saumur courant novembre 2024
- Un stage pratique sous l'autorité **d'un tuteur identifié** (convention signée pour entrer en formation) dont le volume et les objectifs seront précisés à l'issue du stage de positionnement,
- Des temps de formation à distance sont prévus tout au long de la formation
- La certification finale se déroule sous forme d'un examen qui aura lieu à l'IFCE site de Saumur courant janvier 2025.

*La formation DEJEPS SE nécessite un réel investissement de la part du stagiaire : sa présence est obligatoire pendant les formations et la préparation de l'examen nécessite un travail personnel important.*

Pour tout renseignement sur la formation et le dispositif : Bernard Muret, CTN: [bernard.muret@ffe.com](mailto:bernard.muret@ffe.com) / 06 80 50 66 66 Arnaud Boiteau [arnaud.boiteau@ifce.fr](mailto:arnaud.boiteau@ifce.fr) / 06 20 84 81 25

(1) Les conditions d'accès au statut de Haut Niveau sont en ligne sur [www.ffe.com](http://www.ffe.com) dans la rubrique Haut Niveau « Saison sportive » de chaque discipline.